

Réclamation auprès fdj délai de paiement dépassé

Par **laribinste**, le **21/08/2012** à **20:16**

Bonjour,

J'ai effectué une réclamation auprès de fdj concernant un ticket de millionnaire gagnant au tirage que j'avais égaré puis retrouvé et dont la date de paiement était dépassée (émission n°01 du code jeu 457). Dans un premier temps, j'ai contacté le service client fdj par téléphone pour savoir s'il y avait une solution. Ils m'ont dit que oui, de ne pas m'inquiéter et d'envoyer le ticket accompagné d'un courrier explicatif et que le délai était de 6 semaines. Ce que j'ai fait. Début août j'ai recontacté le service client pour voir où en était le dossier, ils m'ont dit avoir reçu le courrier le 6 juillet et qu'ils traitaient le dossier. Enfin le 18 août dernier, j'ai reçu la réponse de fdj m'indiquant que passé la date fixée les gains ne sont plus payables et que fdj est tenue de respecter ce règlement. Elle m'a retournée le ticket gagnant. Ce que je ne comprends pas c'est pour quelle raison fdj au service client par téléphone indique qu'il y a des solutions, pourquoi me faire envoyer un courrier avec le ticket et qu'au final il n'y a pas de solution.

J'aurai souhaité savoir ce que je pouvais faire pour essayer de faire entendre ma voix.

Merci pour vos conseils

Par **janus2fr**, le **22/08/2012** à **06:57**

Bonjour,

Malheureusement, je vous confirme que passé le délai, vous ne pouvez plus toucher vos gains, j'ai eu moi-même ce problème.

C'est prévu au règlement des jeux de FDJ, règlement que vous êtes censé avoir accepté en jouant.

Par **RABILLER**, le **11/11/2014** à **12:16**

...en dehors du fait que c'est précisé dans le règlement....il appartient à la FDJ de démontrer que tous les moyens ont été mis à la disposition du joueur pour qu'il soit tenu informé de son gain potentiel et, d'autre part, démontrer qu'elle subirait un préjudice irréparable en faisant droit au joueur gagnant.....!!!.....ceci dit, un avocat ne sera pas de trop et, à "paramétrer" en fonction des gains attendus.....!..de plus, la FDJ reste une "grosse" administration très proche de l'appareil de l'Etat!!!!

Par **Mouad**, le **23/03/2015** à **11:59**

Bonjour,

J'ai effectué une réclamation auprès de la FDJ concernant un ticket " Black Jack" , je vous raconte ma petite histoire " j'achète pratiquement toute les semaines des tickets de black jack aux memebre de ma famille , l'histoire de s'amuser un peu , et mon petit frère découpe par malcontentement un ticket gagnant de 10.000 euro" , ticket découpé en 5 petit morceaux mais le code à gratter "nul si découvert" est visible et bien sain .après une discussion avec le service client par téléphone ,ils m'ont conseillé de reconstituer le ticket et l'envoyer avec une lettre explicatif.

lettre de réclamation le 23/01/2015 , toujours pas de nouvelles , sachant que j'ai reçu y'a un mois , un e-mail de confirmation comme quoi qu'ils ont bien reçu ma réclamation. à votre avis , est ce qu'il y'a une chance d'obtenir mon gain ou pas ?

Merci d'avance

Par **Mathys 0512**, le **09/06/2017** à **19:29**

Bonjour je suis en possession d'un tucket gagant et celui ci quand je le présence au tabac pour me le faire payé sa me dit ticket deja payé alors que jai mon ticket et je n'ai jamais été payé de ce ticket comment faire merci

Par **ducellier**, le **10/01/2019** à **12:10**

Bonjour,

Nous avons acheté à mes parents des pochettes cadeaux tickets à gratter pour Noël.....comment ce fait-il que la pochette annonce 100 voyages à gagner au soleil et il faut s'inscrire entre le 27 novembre 2017 et le 7 janvier 2018 au soir. Vous avez 1 an de retard! Publicité mensongère?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **Visiteur**, le **10/01/2019** à **13:41**

Bonjour,

il faudrait poser la question à FDJ plutôt que sur ce forum ? non ?

Par **Petit pêcheur 68**, le **20/03/2019 à 12:57**

Bonjour. Je viens dans ce forum expliquer mon cas. J'achète courant janvier . Je garde mes tickets pour aller retirer mes gains en une fois. Fin février je me présente chez mon buraliste pour me les faire payer et là surprise la date de paiement est dépassée. Le buraliste me dit que le délai de 90 jours est passé ? ?

A bon je croyais que 90 jours correspondait à trois mois ?? Et de plus comment on sait à partir de quand le délai a commencé à courir. C'est de l'arnaque pure et simple. Existe-t-il un collectif pour ce genre de problème. Il serait bien peut être de se regrouper pour mener une action en justice contre la fdj. Ils ne sont pas correct.

Merci de vos réponses

Par **France1963**, le **29/07/2019 à 15:08**

Bonjour

J'achète un ticket à gratter "pactole" où il est annoncé 200 000 €. Or en grattant les cases de gains le plus élevé est de 40€. Publicité mensongère ?

Par **jodelariege**, le **29/07/2019 à 20:03**

bonsoir vous tentez de gagner 200000 euros ... cela ne veut pas dire que tous les tickets vous permettent de gagner 200000 euros...il doit y avoir sans doute 2 tickets sur toute la France avec le gain de 200000 et des millions avec le gain de ...zéro euro....

Par **janus2fr**, le **30/07/2019 à 07:31**

[quote]

J'achète un ticket à gratter "pactole" où il est annoncé 200 000 €. Or en grattant les cases de gains le plus élevé est de 40€. Publicité mensongère ?

[/quote]

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre votre question.



Sur ce ticket, je lis "**jusqu'à 200000€**"

Par **Visiteur**, le **30/07/2019** à **08:07**

Bonjour

Un peu d'analyse ici:

[probabilites-et-chances-de-gagner/](#)

Par **P.M.**, le **30/07/2019** à **11:32**

Bonjour,

Ah bon ! Parce que pour 2 €, on ne rembourse pas 200 000 € à tous les coups...

Par **jodelariege**, le **30/07/2019** à **11:38**

je me disais aussi 😊.....